

Envoyé en préfecture le 31/12/2024

Reçu en préfecture le 31/12/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 085-218500924-20241217-DEL\_2024\_06\_02-DE



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

## 1. LE CONTEXTE

### 1.1 LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

L'année 2024 s'inscrit dans une dynamique mondiale marquée par des signaux contrastés. Selon le Fonds monétaire international (FMI) dans son rapport sur les Perspectives économiques mondiales, la croissance mondiale est estimée à 3,1 % pour 2024. Ce chiffre, bien que supérieur aux prévisions initiales, demeure en deçà de la moyenne historique des deux dernières décennies qui s'établissait autour de 3,8% par an. Plusieurs facteurs contribuent à ce ralentissement, notamment une inflation persistante, des taux d'intérêt élevés, et une géopolitique instable, particulièrement en raison de la guerre en Ukraine. Cette situation a engendré des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, en particulier pour les matières premières telles que le gaz naturel et les céréales, affectant gravement l'économie mondiale.

En revanche, certaines économies, comme les États-Unis et la Chine, montrent une résilience inattendue. Les États-Unis, par exemple, continuent d'afficher des performances économiques robustes malgré les hausses de taux directeurs par la Réserve fédérale (FED). La consommation privée y demeure solide, soutenue par une reprise de l'emploi et des aides fiscales résiduelles post-pandémie. En Chine, l'appui budgétaire massif déployé par le gouvernement central dans les infrastructures et les nouvelles technologies a permis de stabiliser la situation économique après une année 2023 difficile marquée par une crise immobilière.

Toutefois, les perspectives pour 2025 restent prudentes. Le FMI prévoit une croissance mondiale légèrement plus élevée, à 3,2 %, mais cette amélioration pourrait être fragile. Comme le souligne le rapport, l'inflation mondiale devrait progressivement ralentir pour atteindre 5,8 % en 2024, puis 4,4 % en 2025. Cependant, des risques subsistent : les tensions géopolitiques pourraient entraîner de nouvelles hausses des prix des matières premières, et une inflation sous-jacente plus élevée pourrait forcer les banques centrales à maintenir des politiques monétaires restrictives. Les experts du FMI insistent sur la nécessité pour les gouvernements de se concentrer sur l'assainissement des finances publiques tout en poursuivant des réformes structurelles, afin de renforcer la productivité et la stabilité à long terme.

L'Union européenne, quant à elle, traverse en 2024 une période d'incertitude économique. Le rapport de la Commission européenne sur les perspectives économiques de la zone euro souligne que la croissance économique dans la région est estimée à 0,9 % en 2024, bien en dessous des attentes. Ce ralentissement est largement attribué aux politiques monétaires restrictives menées par la Banque centrale européenne (BCE), qui a décidé de relever ses taux d'intérêt pour lutter contre une inflation persistante. L'inflation dans la zone euro, bien que sur une trajectoire descendante, reste élevée, notamment en raison de la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, consécutive à la guerre en Ukraine.

En conséquence, plusieurs pays européens, notamment ceux du sud de l'Europe, voient leur économie souffrir. L'Allemagne, première économie de la zone, a enregistré une baisse de sa production industrielle, exacerbée par des tensions sur les chaînes d'approvisionnement et une demande extérieure en baisse. Les économies plus petites, telles que l'Espagne et l'Italie, subissent

également les effets de la hausse des coûts d'emprunt, qui freinent les investissements publics et privés.

Les perspectives pour 2025, toutefois, s'annoncent plus optimistes, avec une croissance prévue à 1,5 % dans la zone euro. Selon le même rapport, cet optimisme repose sur une baisse progressive des taux d'inflation, qui devrait permettre un assouplissement des politiques monétaires de la BCE. De plus, les fonds européens destinés à la relance post-COVID continueront de soutenir les investissements dans les infrastructures et les énergies renouvelables. Cependant, le rapport met en garde contre des risques de divergence entre les États membres, notamment ceux ayant une dette publique élevée, comme la Grèce et l'Italie, qui pourraient être contraints de réduire leurs dépenses publiques pour respecter les critères budgétaires européens.

En France, l'année 2024 a été marquée par une croissance économique modeste, estimée à 0,7 %. Ce chiffre, inférieur aux prévisions initiales du gouvernement et des analystes, reflète les difficultés structurelles auxquelles le pays est confronté, notamment une inflation persistante et des tensions sociales liées aux réformes structurelles. Le rapport de la Cour des comptes sur la situation des finances publiques en France souligne que la dette publique du pays continue de croître, atteignant 112 % du PIB, tandis que le déficit budgétaire s'établit à 5,1 % après 5,5 % en 2023. La hausse des prix de l'énergie, combinée aux répercussions de la guerre en Ukraine, a érodé le pouvoir d'achat des ménages et augmenté les charges des entreprises.

Le rapport de la Cour des comptes met en lumière la nécessité pour la France de maîtriser ses dépenses publiques tout en stimulant la croissance. Parmi les recommandations figure l'accélération des réformes structurelles, notamment dans les secteurs des retraites et du marché du travail. Cependant, ces réformes suscitent de vifs débats, comme en témoigne l'ampleur des mouvements sociaux qui ont secoué le pays en 2023 et 2024. Par ailleurs, la dépendance de la France à l'égard des importations énergétiques pose des défis supplémentaires, alors que le gouvernement s'efforce d'accélérer la transition énergétique. Pour 2025, les perspectives économiques pour la France sont légèrement plus optimistes. La Cour des comptes prévoit une croissance de 1,2 %, soutenue par la reprise de l'investissement privé et la stabilisation des prix de l'énergie. Toutefois, les marges de manœuvre budgétaires restent limitées, et la poursuite des réformes structurelles sera cruciale pour restaurer la confiance des investisseurs et garantir la viabilité des finances publiques à long terme.

## **1.2 LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF)**

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) et du projet de loi de finances de la sécurité sociale tels qu'ils ont été déposés à l'Assemblée Nationale et au Sénat en tenant compte des annonces faites ultérieurement par le 1er ministre.

Le PLF 2025 conduit les collectivités locales à contribuer au redressement des finances publiques à hauteur d'au moins 5 Md€ :

- 3 Md€ au titre d'un fonds de réserve concernant les collectivités ayant un budget supérieur à 40 M€,
- 1,2 M€ au titre du gel des fractions de TVA,

- 0,8 M€ par la réduction de l'enveloppe du FCTVA.

Ainsi, les fractions de TVA perçues en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sont gelées à leur niveau de 2024 pour 2025. A noter que le montant révisé de TVA de 2024, 96,1Md€ est inférieur au montant révisé de TVA de 2023, 96,3 M€.

Concernant le FCTVA, celui versé au titre de la section de fonctionnement est supprimé et le taux du FCTVA en investissement passe de 16,4% à 14,86%.

A ces mesures s'ajoutent :

- La baisse de l'enveloppe de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) qui passe de 890 M€ à 740 M€,
- La baisse de l'enveloppe du Fond Vert de 1,5 Md€.

La dotation globale de fonctionnement est quant à elle épargnée. Avec une enveloppe de 27,2 Md€, elle est stable par rapport à 2024. Les dotations de péréquation sont augmentées par le biais d'un écrêtement des dotations de compensation. Ainsi, la dotation d'intercommunalité augmente de 90 M€.

Le projet de loi de finances de la sécurité sociale prévoit quant à lieu une hausse de 4 points de la cotisation de retraite des fonctionnaires (CNRACL) qui devrait se reproduire en 2026 et 2027 qui seraient finalement 3 points sur quatre ans.

## 2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES RESSOURCES

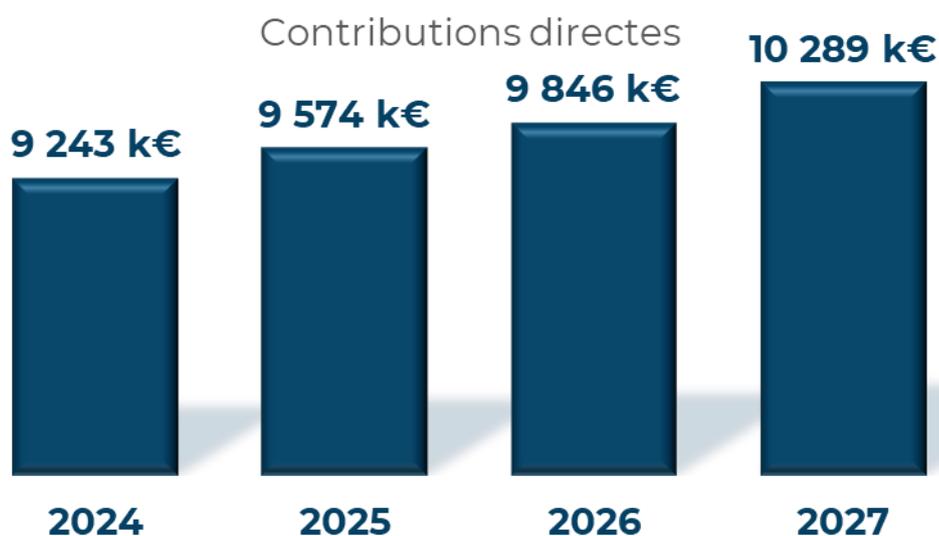
### 2.1 LES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Les contributions directes, qui se composent des taxes foncières bâties et non bâties, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la taxe sur les locaux vacants et de la taxe sur les friches commerciales, représentent 50% des recettes de fonctionnement de la ville.

Sur la durée du mandat, les taux d'imposition demeureront inchangés. La progression de ces produits reposera donc sur l'évolution physique des bases et leur revalorisation.

Les bases nettes de la taxe foncière sur les propriétés bâties (97% des contributions directes) devraient connaître une progression annuelle physique moyenne de 1,4% pour les logements, 4% pour les industries. Pour les autres locaux professionnels, en se fondant sur l'évolution prévue pour les dominants de la cotisation foncière des entreprises et les fins d'exonération, l'évolution devrait être de l'ordre de 4% en 2026 puis de 3% les autres années auxquels il convient d'ajouter le nouvel établissement de logistique pour l'année 2027.

Concernant la revalorisation des bases d'imposition, elle est automatique et correspond à l'inflation constatée au mois de novembre. Pour 2024, elle devrait être de l'ordre de 2%. Pour les années suivantes, elle est fixée à 1,2%.



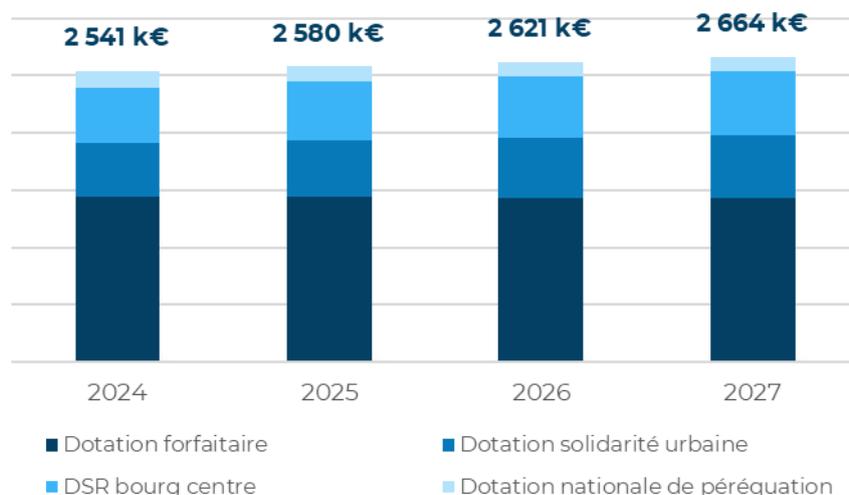
### 2.2 LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La ville de Fontenay-le-Comte bénéficie de quatre dotations au titre de la DGF :

- La dotation forfaitaire (DF),
- La dotation de solidarité urbaine (DSU),
- La dotation nationale de péréquation (DNP),
- La dotation de solidarité rurale bourg centre (DSRBC).

Les dotations de péréquation devraient de nouveau être abondées par un prélèvement sur les dotations forfaitaires les années à venir faisant, qu'en moyenne,

la DGF de Fontenay-le-Comte devrait progresser en moyenne de l'ordre de 1,6% par an.

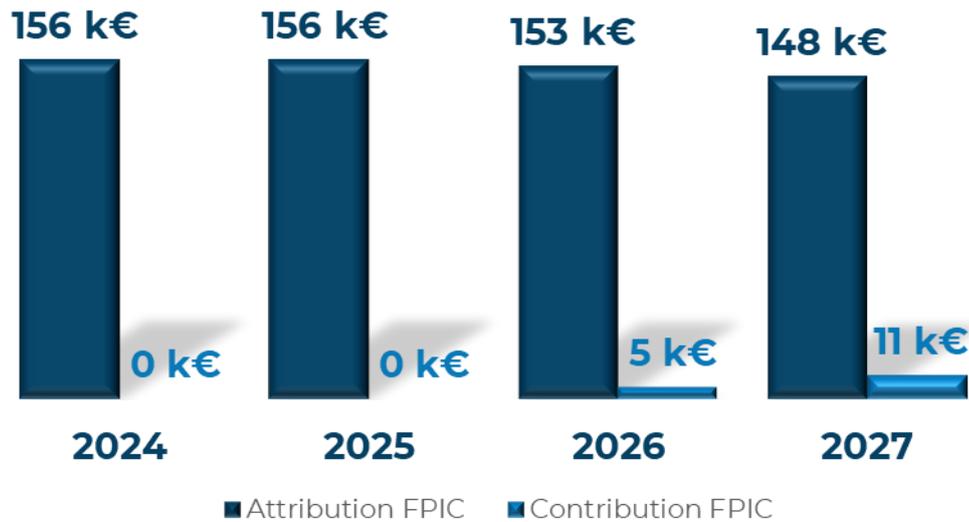


### 2.3 LE FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)

Le FPIC est un fonds de péréquation alimenté par une contribution des territoires les plus « riches » au profit des territoires les plus « pauvres » sachant que l'on peut être à la fois contributeur et attributaire.

Depuis 2018, le territoire de la communauté de communes de Fontenay-Vendée est potentiellement contributeur mais la relative pauvreté de ses habitants étant plus importante que sa relative richesse de fiscalité locale fait que la contribution est nulle. Cette situation pourrait changer à l'horizon 2026 où le territoire pourrait devenir contributeur.

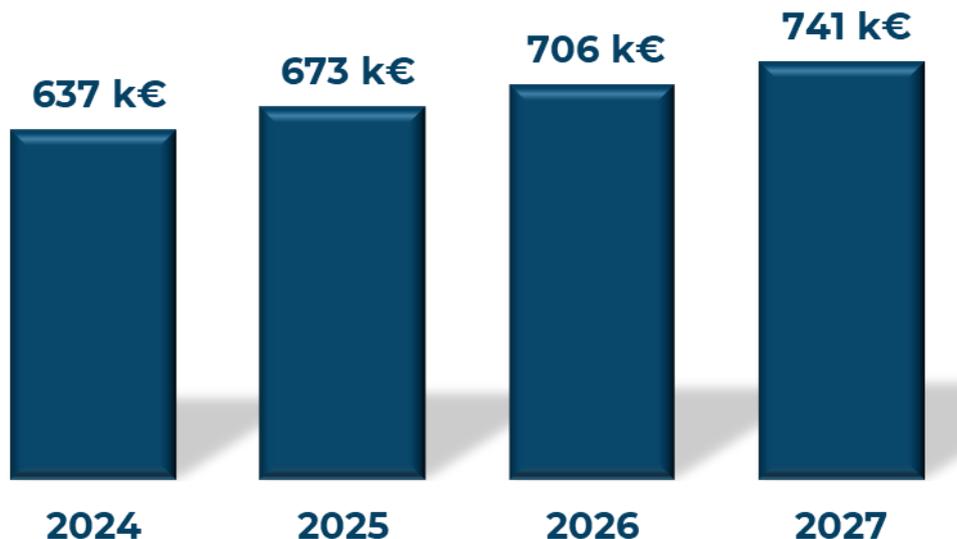
L'attribution du FPIC de l'ensemble des communes de la communauté de communes devrait progresser en moyenne de 1,2% par an. La croissance du potentiel financier de Fontenay le Comte progressant plus rapidement qu'au sein des autres communes du territoire, son attribution devrait diminuer en moyenne de 1,7% par an. Ainsi, l'attribution du FPIC de Fontenay-le-Comte, qui représente 29% du FPIC de l'ensemble des communes, ne devrait plus en représenter que 26% à l'horizon 2027.



#### 2.4 LES COMPENSATIONS FISCALES

Depuis la réforme de la fiscalité directe locale, les compensations fiscales des communes se limitent à celles des taxes foncières.

Ces compensations sont évaluées à 673k€ et devraient progresser les années suivantes en moyenne de 4,9% par an.

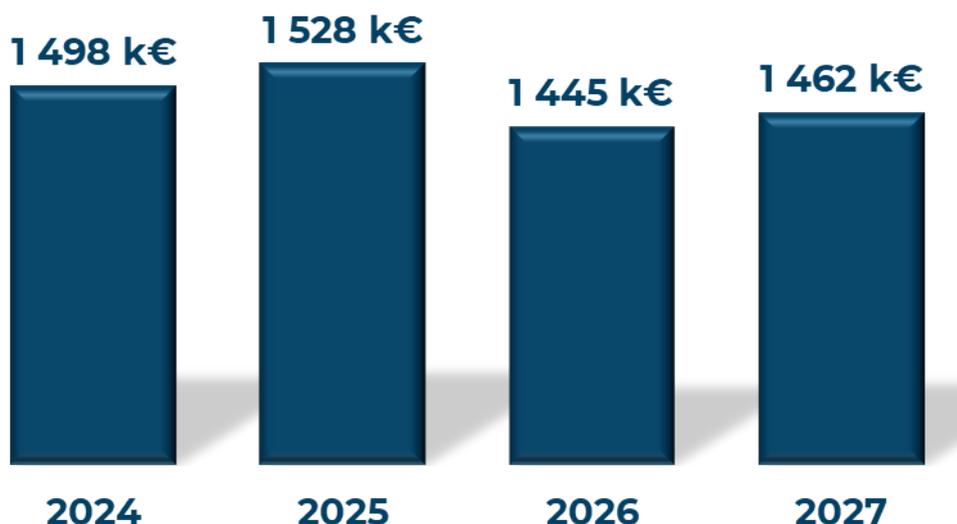


#### 2.5 L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

L'attribution de compensation, versée par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée devrait s'élever à 2 625 k€ en 2025 et demeurer stable.

#### 2.6 LES PRODUITS DES SERVICES

Les produits des services sont évalués à 1 528 k€ pour 2025 comprenant 100 k€ de remboursements de frais non reconductibles. Les autres produits devraient progresser de l'ordre de 1,2% par an du fait de la revalorisation des tarifs.



## 2.7 LES SUBVENTIONS REÇUES

Elles sont évaluées à 382 k€ et sont supposées stables les années suivantes.

## 2.8 LES ATTÉNUATIONS DE CHARGES

Les atténuations de charges sont estimées à 69 k€ chaque année.

## 2.9 LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les produits de fonctionnement devraient progresser en moyenne de 2,1% et s'élever à 19 038 k€ en 2025.

<i>en milliers d'euro</i>	2024	2025	2026	2027
FISCALITE LOCALE	10 347	10 680	10 961	11 413
AUTRES IMPOTS ET TAXES	2 781	2 781	2 773	2 762
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 542	3 635	3 708	3 786
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 498	1 528	1 445	1 462
ATTENUATION DE CHARGES	142	69	69	69
AUTRES PRODUITS	355	345	349	353
<b>TOTAL</b>	<b>18 665</b>	<b>19 038</b>	<b>19 305</b>	<b>19 846</b>

<i>en milliers d'euro</i>	Moyenne	2024-2025	2025-2026	2026-2027
FISCALITE LOCALE	3,3%	3,2%	2,6%	4,1%
AUTRES IMPOTS ET TAXES	-0,2%	0,0%	-0,3%	-0,4%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2,3%	2,6%	2,0%	2,1%
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	-0,8%	2,0%	-5,4%	1,2%
ATTENUATION DE CHARGES	-21,4%	-51,4%	0,0%	0,0%
AUTRES PRODUITS	-0,2%	-2,7%	1,1%	1,2%
<b>TOTAL</b>	<b>2,1%</b>	<b>2,0%</b>	<b>1,4%</b>	<b>2,8%</b>

## L'IMPACT DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

en milliers d'euros	2024	2025	2026	2027
PRODUITS SANS PLF2025	18 665	19 053	19 320	19 861
PRODUITS AVEC PLF2025	18 665	19 038	19 305	19 846
<b>IMPACT PLF 2025</b>	<b>0</b>	<b>-15</b>	<b>-15</b>	<b>-15</b>

### 3. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### 3.1 LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Pour l'année 2024, les dépenses sont estimées à 9 805 k€ et se décomposent principalement comme suit :

- 4 385 k€ de rémunération principale des agents titulaires,
- 83 k€ au titre de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et du supplément familial,
- 100 k€ d'heures supplémentaires et complémentaires,
- 1 013 k€ de régime indemnitaire,
- 1 154 k€ de rémunération des agents non titulaires,
- 2 585 k€ de charges sociales.

Les avantages en nature devraient représenter 15 k€.

En janvier 2024, la ville comptait 233 postes permanents dont 30 postes vacants :

- 18 de catégorie A,
- 18 de catégorie B,
- 197 de catégorie C.

Pour l'année 2025, la masse salariale est évaluée à 9 997 k€ soit une progression de 2,7% par rapport au budget 2024 (budget primitif et budget supplémentaire). Ceci s'explique principalement par la hausse de 3 points de la CNRACL (138 k€), la hausse d'1 point de l'URSSAF (46 k€), la participation de la collectivité au titre de la prévoyance (60 k€), la progression de carrière des agents et la non-reconduction de l'enveloppe dédiée à l'évènementiel.

Les effectifs projetés pour janvier 2025 s'élèvent à 217 postes permanents dont 8 postes vacants :

- 17 de catégorie A,
- 19 de catégorie B,
- 181 de catégorie C.

Pour les années suivantes, la progression de dépenses de personnel s'expliquera principalement par la hausse annuelle de 3 points de CNRACL et la progression de carrière des agents (de l'ordre de 100k€ par an)

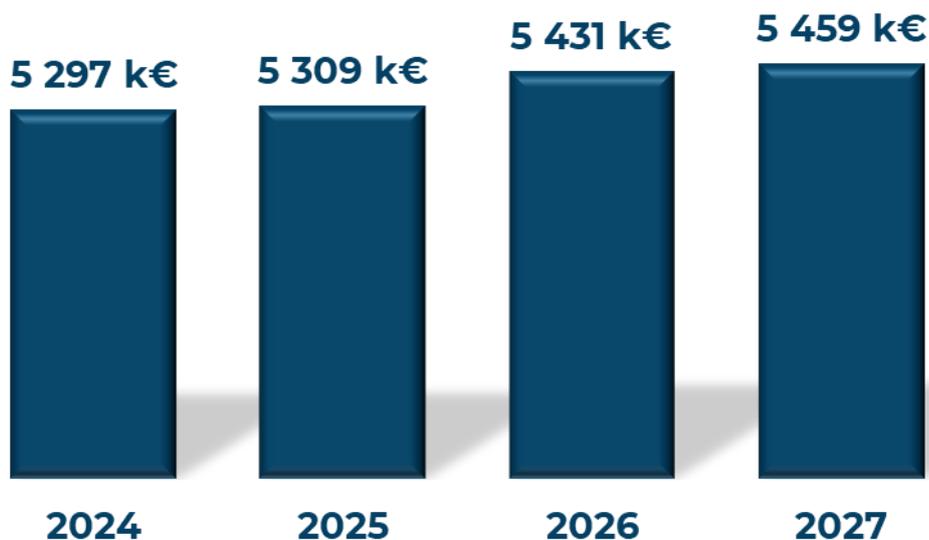


### L'IMPACT DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

en milliers d'euros	2024	2025	2026	2027
DEPENSES DE PERSONNEL SANS PLF 2025	9 805	9 813	9 901	10 082
DEPENSES DE PERSONNEL AVEC PLF 2025	9 805	9 997	10 225	10 548
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>184</b>	<b>324</b>	<b>466</b>

### 3.2 LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

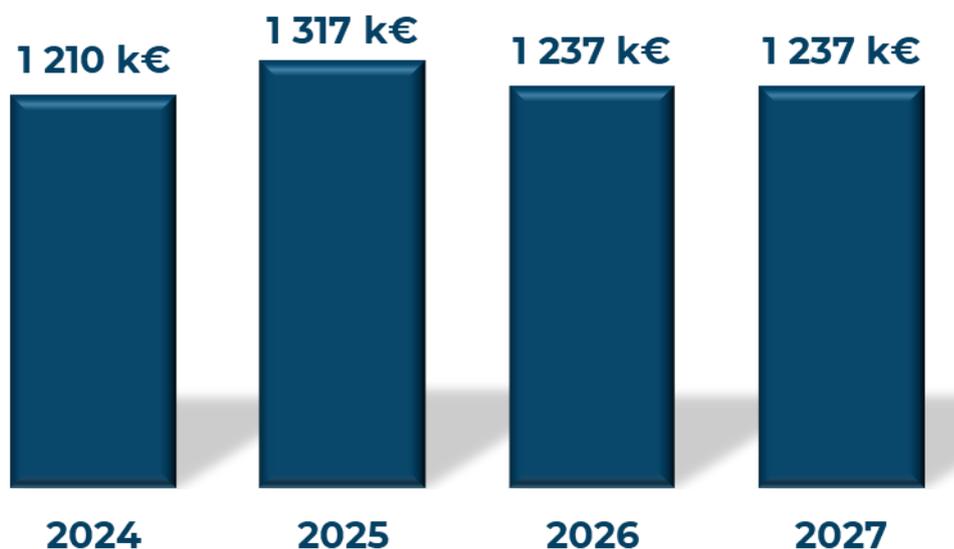
Les charges à caractère général sont évaluées à 5 309 k€ en 2025 et progressent en moyenne de 1,4% par an les années suivantes. A cela s'ajoute une enveloppe pour la biennale de 2026.



### 3.3 LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Elles comprennent les subventions aux associations, les contributions aux écoles privées, les frais relatifs aux élus, les droits d'utilisation et les pertes sur créances irrecouvrables.

Elles sont évaluées à 1 317 k€ pour 2025 y compris une enveloppe pour les indemnités des commerçants situés dans le périmètre des travaux de la rue de la République et puis 1 237 k€ ensuite.



### 3.4 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Par rapport à 2024, les dépenses de fonctionnement (hors intérêts de la dette) devraient progresser en moyenne de 2,1% par an sont et évaluées à 16 005 k€ en 2024.

<i>en milliers d'euro</i>	2024	2025	2026	2027
DEPENSES DE PERSONNEL	9 805	9 997	10 225	10 548
CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 297	5 309	5 431	5 459
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 210	1 317	1 237	1 237
FRAIS FINANCIERS	274	425	442	406
AUTRES CHARGES HORS INTERETS	52	52	52	52
<b>TOTAL</b>	<b>16 638</b>	<b>17 100</b>	<b>17 387</b>	<b>17 702</b>

<i>en milliers d'euro</i>	Moyenne	2024-2025	2025-2026	2026-2027
DEPENSES DE PERSONNEL	2,5%	2,0%	2,3%	3,2%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1,0%	0,2%	2,3%	0,5%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,7%	8,9%	-6,1%	0,0%
FRAIS FINANCIERS	13,9%	54,9%	3,9%	-8,2%
AUTRES CHARGES HORS INTERETS	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>2,1%</b>	<b>2,8%</b>	<b>1,7%</b>	<b>1,8%</b>

## 4. LA DETTE

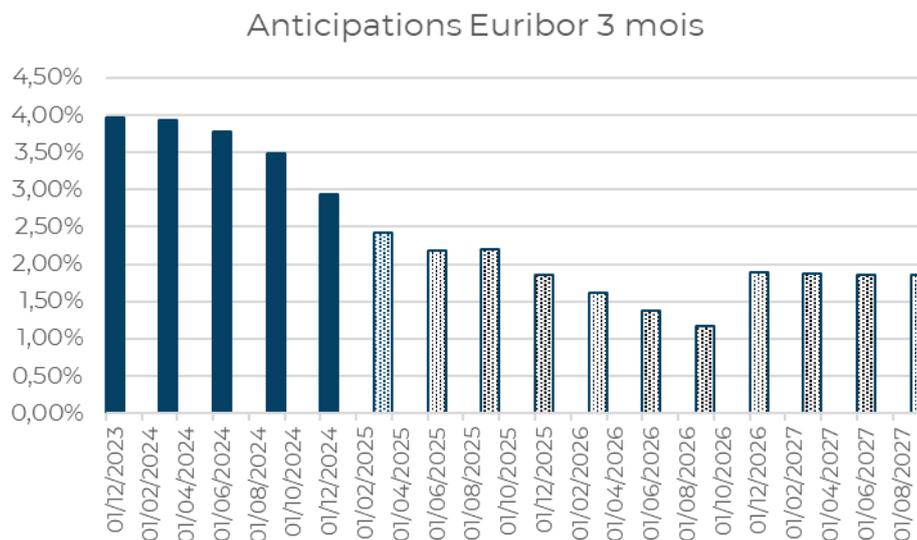
### 4.1 LA DETTE EXISTANTE<sup>1</sup>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la dette existante se composera de 14 emprunts bancaires et d'un prêt de la Caisse d'Allocations Familiales pour un encours total de 16 586 k€.

Dans son portefeuille, la ville n'a qu'un emprunt à taux variable et un emprunt multi-index qui démarre avec un taux fixe à barrière désactivante. Ces derniers dépendent de l'euribor 3 mois.

Ce dernier a diminué sur toute l'année 2024 (2,93% au 1<sup>er</sup> décembre 2024 contre 3,96% au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

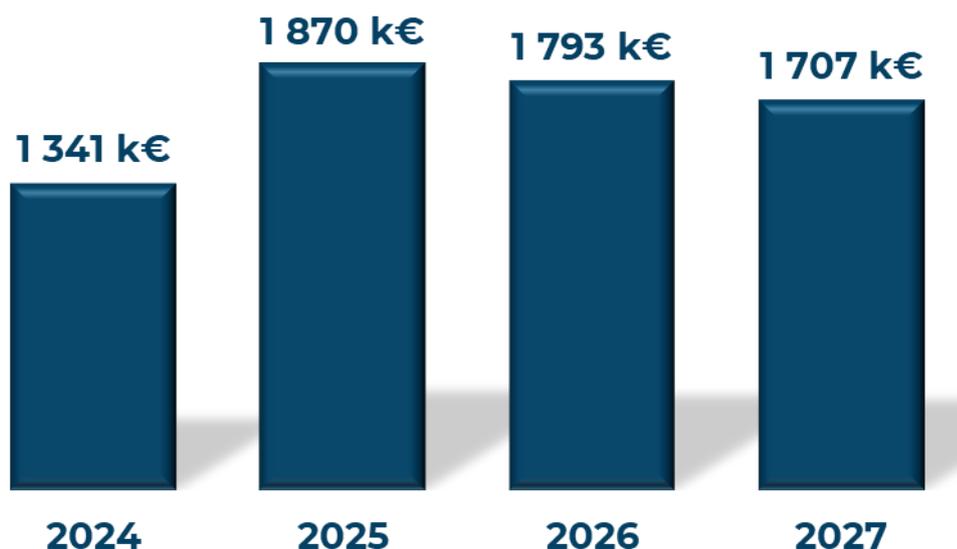
Les marchés financiers anticipent une poursuite de cette baisse jusqu'à la fin de l'année 2026 avant une remontée pour une stabilisation aux alentours de 1,90%.



Le taux d'intérêt moyen va demeurer relativement stable autour de 2,5%.

L'annuité de la dette existante est évaluée à 1 870 k€ pour 2025, en hausse par rapport à 2024 du fait de l'encaissement en janvier 2024 de l'emprunt de 2022 et des emprunts de 2024.

<sup>1</sup> Y compris l'emprunt contracté en 2022 de 1M€ dont la mobilisation devrait avoir lieu le 15 janvier 2024



#### 4.2 LA DETTE NOUVELLE

Les emprunts nouveaux devraient être contractés sur une durée de 20 ans.

Par hypothèse, le taux d'intérêt de ces nouveaux emprunts est fixé à 3,5%.

### 5. LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Les principaux projets vont être poursuivis : PRU des Moulins Liots, réhabilitation de la friche Lussaud, restructuration des rues de la République – Blossac – Dr Audé, rénovation du musée, restauration de l'église Notre Dame.

Au total, les investissements prévus sur la période 2024 à 2027 devraient s'élever à 20,1 M pour 5,9 M€ de subventions.

		2025	2026	2027	TOTAL
<b>TOTAL</b>		<b>6 270</b>	<b>3 624</b>	<b>3 750</b>	<b>13 644</b>
	DEPENSES	D 8 731	5 891	5 499	<b>20 121</b>
	SUBVENTIONS	S 2 048	2 090	1 749	<b>5 886</b>
	CESSIONS	C 413	178	0	<b>591</b>

NB : D = dépenses, S = subvention, C = cession dans le cadre d'une opération

			2025	2026	2027	TOTAL
<b>AMENAGEMENTS URBAINS</b>						
<b>PRU MOULINS LIOT</b>						
	Aménagement des espaces publics et viabilisation	D	1 350	264		<b>1 614</b>
		S	328	156		<b>484</b>
	OPCU	D	42	42		<b>84</b>
		S	21	21		<b>42</b>
	Reconstitution de l'offre	D	278	462		<b>740</b>
		C	113	178		<b>291</b>
<b>REHABILITATION LUSSAUD</b>						
	Achat foncier	D	297			<b>297</b>
	Voirie rue Ste Catherine + interne opéra	D			250	<b>250</b>
	15 - 17 rue des loges	D	34			<b>34</b>
	Cession au promoteur	C	300			<b>300</b>
<b>RUE DE LA REPUBLIQUE</b>						
	Travaux et maîtrise d'œuvre	D	688			<b>688</b>
	Avance aux commerçants	S		70		
		S	196			<b>196</b>
<b>AMENAGEMENTS URBAINS</b>						
	Parvis cinéma	D	330			<b>330</b>
		S	138			<b>138</b>
	Place Viète	D	30			<b>30</b>
<b>ENFANCE, JEUNESSE ET SPORT</b>						
<b>VIE SCOLAIRE</b>						
	Gros entretien des bâtiments	D	20	30	30	<b>80</b>
	Equipement des écoles	D	28	40	40	<b>108</b>
	Matériel informatique des écoles	D	10	10	10	<b>30</b>
	Végétalisation écoles	D	15	15		<b>30</b>
	Equipement restauration scolaire	D	0	30	30	<b>60</b>
	Travaux cuisine centrale	D	70			
<b>JEUNESSE</b>						
	Parc Baron aventure	D	15			<b>15</b>
	Conseil municipal des enfants	D	0	5	5	<b>10</b>
	Toiture Forum jeune	D		135		<b>135</b>
	Ludothèque	D	3	3	3	<b>9</b>
	Equipement maison de l'enfance	D	5	3	3	<b>11</b>
<b>SPORT</b>						
	Gros entretien bâtiments sportifs	D	150	100	100	<b>350</b>
	Club house Foot	D	750			<b>750</b>
		S	200			<b>200</b>

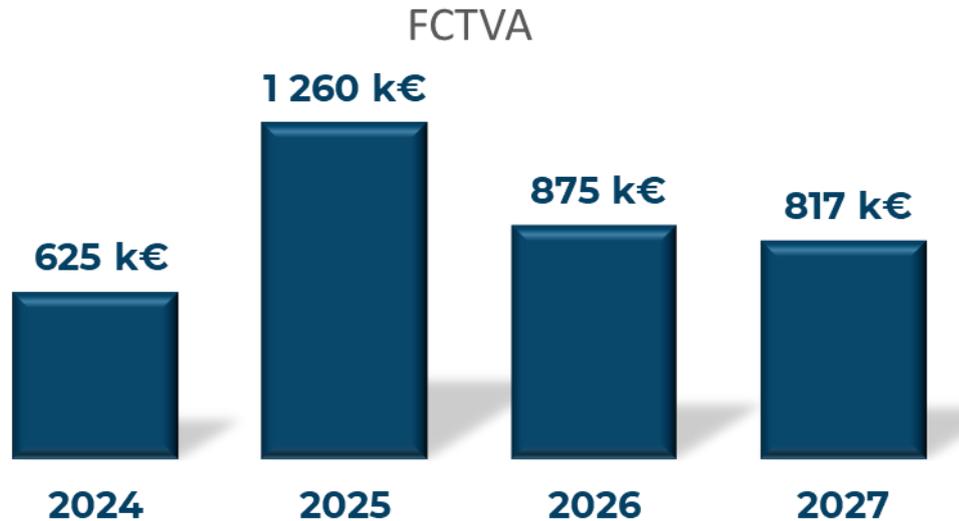
		2025	2026	2027	TOTAL	
<b>CULTURE ET PATRIMOINE</b>						
<b>CULTURE</b>						
	Musée	D	300	2 000	2 800	<b>5 100</b>
		S	100	1 100	1 600	<b>2 800</b>
	Restauration d'œuvres	D	30	30	30	<b>90</b>
		S	9	9	9	<b>27</b>
	Acquisition d'œuvres	D		4		<b>4</b>
		S		2		<b>2</b>
	Espace Cassin	D	100	100	100	<b>300</b>
	Espace Cassin nouvelle centrale SSI	D	200			<b>200</b>
Médiathèque	D	35	30		<b>65</b>	
Equipement culture	D	8			<b>8</b>	
<b>PATRIMOINE ANCIEN</b>						
	Eglise Notre Dame	D	1 310	950		<b>2 260</b>
		S	610	592		<b>1 202</b>
	Site patrimonial remarquable	D	50	50	50	<b>150</b>
<b>ESPACES PUBLICS ET ENVIRONNEMENT</b>						
<b>QUALITE DES ESPACES PUBLICS</b>						
	Voirie / Effacement de réseau	D	735	750	750	<b>2 235</b>
		S	140	140	140	<b>420</b>
	Eclairage public	D	50	50	50	<b>150</b>
	Panneaux de signalisation	D	15	25	25	<b>65</b>
	Bornes incendie (DECI)	D	10	10	10	<b>30</b>
	Aires de jeux	D	0	0	40	<b>40</b>
Mobiliers urbain	D	15	15	15	<b>45</b>	
<b>SECURITE</b>						
	Vidéoprotection	D	25	15	15	<b>55</b>
	Equipement police municipale	D	10	5	5	<b>20</b>
<b>ENVIRONNEMENT</b>						
	fleurissement / cimetières	D	30	0	30	<b>60</b>
		D	500	80	80	<b>660</b>
	pistes cyclables	S	290			<b>290</b>
		D	5	0	0	<b>5</b>
	Plan arbres	D	30	4	4	<b>38</b>
	Cimetière naturel	D	30	30	30	<b>90</b>
	Année de l'arbre	D	30			<b>30</b>
	Aménagement espaces verts rue Rabelais	D	60			<b>60</b>
Points bi-flux	D	30			<b>30</b>	
	S	16			<b>16</b>	
<b>SOLIDARITE ET SANTE</b>						
<b>ACTION SOCIALE</b>						
	Mobilier logement d'urgence	D	1			<b>1</b>
	Jardins du cœur	D	37			<b>37</b>

			2025	2026	2027	TOTAL
<b>VIE DEMOCRATIQUE ET CITOYENNETE</b>						
<b>VIE CITOYENNE</b>						
	Conseils de quartier	D	30	30	30	<b>90</b>
	Equipement état civil	D	20	40	40	<b>100</b>
	Signalétique évènementiel	D	30			<b>30</b>
	Equipement communication	D	0	5	5	<b>10</b>
<b>VIE ASSOCIATIVE</b>						
	Espace Jean Jaurès	D	82			<b>82</b>
	Equipements	D	40	30	30	<b>100</b>
<b>ACCESSIBILITE</b>						
	Accessibilité bâtiments	D	30			<b>30</b>
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</b>						
<b>COMMERCE</b>						
	Halles	D	50			<b>50</b>
<b>GESTION PATRIMONIALE</b>						
	Economies d'énergie	D	150			<b>150</b>
	Eglises	D	15	15	15	<b>45</b>
	Divers patrimoines	D	176	100	100	<b>376</b>
	Acquisitions	D	30	145	30	<b>205</b>
	Sécurité prévention	D	36	21	21	<b>78</b>
	OPAHRU	D	12			<b>12</b>
	Toiture mairie	D	30			<b>30</b>
	Aérodrome	D	15	30	30	<b>75</b>
<b>MOYENS GENERAUX</b>						
	Equipement des services	D	25	25	25	<b>75</b>
	Parc véhicules	D	125	125	125	<b>375</b>
	Archives	D			500	<b>500</b>
	Informatique - renouvellement parc	D	22	20	20	<b>62</b>
	Informatique - renouvellement flotte m-D	D	3	3	3	<b>9</b>
	Informatique - déploiement internet ha-D	D	50			<b>50</b>
	Informatique - micros salles du conseil	D			20	<b>20</b>
	Logiciel courrier	D		15		<b>15</b>

## 6. LES RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT

Les ressources propres d'investissement se composent du FCTVA, de la taxe d'aménagement et des cessions.

Le FCTVA dépend du programme pluriannuel d'investissement, donc du montant des investissements et de l'éligibilité ou non de cet investissement au FCTVA.



<b>L'IMPACT DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025</b>				
<b>en milliers d'euros</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
FCTVA SANS PLF 2025	625	1 260	966	902
FCTVA AVEC PLF 2025	625	1 260	875	817
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-91</b>	<b>-85</b>

Concernant la taxe d'aménagement, elle est évaluée pour 2025 à 200 k€, ce qui correspond à la moyenne de la taxe perçue les années précédentes. De ce montant, il convient de déduire 120 k€ au titre de la taxe perçue sur les zones d'activités économique qui est reversée à la communauté de communes. Pour les années 2026 et 2027, s'ajoute la taxe de la plateforme logistique.

Pour la période 2025-2027, hors cessions réalisées dans le cadre d'opérations d'investissement, un volume de 1,7 M€ de cessions possibles a été identifié dont l'ex CTM et la SAMO.

## **7. LES RESULTATS FINANCIERS**

En 2025, la capacité d'autofinancement (CAF) nette devrait être de l'ordre de 650 k€.

En 2025, la collectivité devrait pouvoir utiliser 1 M€ d'excédent de clôture constitué. Pour pouvoir réaliser le programme des 20,1 M€, la collectivité devra emprunter au total 5,5 M€. Les annuités de dette devraient se maintenir entre 1,7 M€ et 1,8 M€.

A l'horizon 2027, la CAF nette devrait être de l'ordre de 800 k€ et la capacité de désendettement s'établirait à 8,5 ans.

## Le disponible pour le financement des investissements

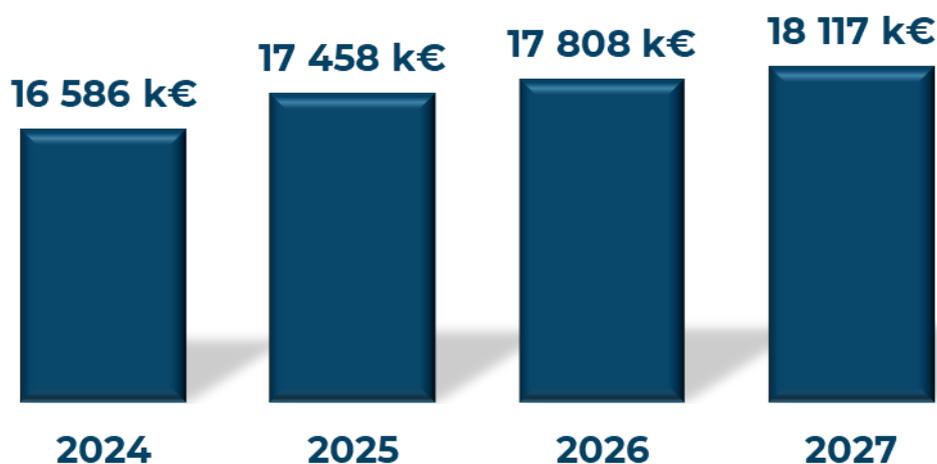
<i>en milliers d'euro</i>	2024	2025	2026	2027
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	18 665	19 038	19 305	19 846
- CHARGES DE FONCTIONNEMENT	16 638	17 100	17 387	17 702
<b>= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	<b>2 026</b>	<b>1 938</b>	<b>1 918</b>	<b>2 144</b>
- REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	1 076	1 288	1 347	1 326
<b>= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE</b>	<b>950</b>	<b>651</b>	<b>571</b>	<b>818</b>
+ FCTVA	625	1 260	875	817
+ TAXE D'AMENAGEMENT	-40	80	280	280
+ CESSIONS	350	1 120	200	200
<b>= DISPONIBLE POUR FINANCEMENT DES INVEST.</b>	<b>1 885</b>	<b>3 111</b>	<b>1 926</b>	<b>2 115</b>

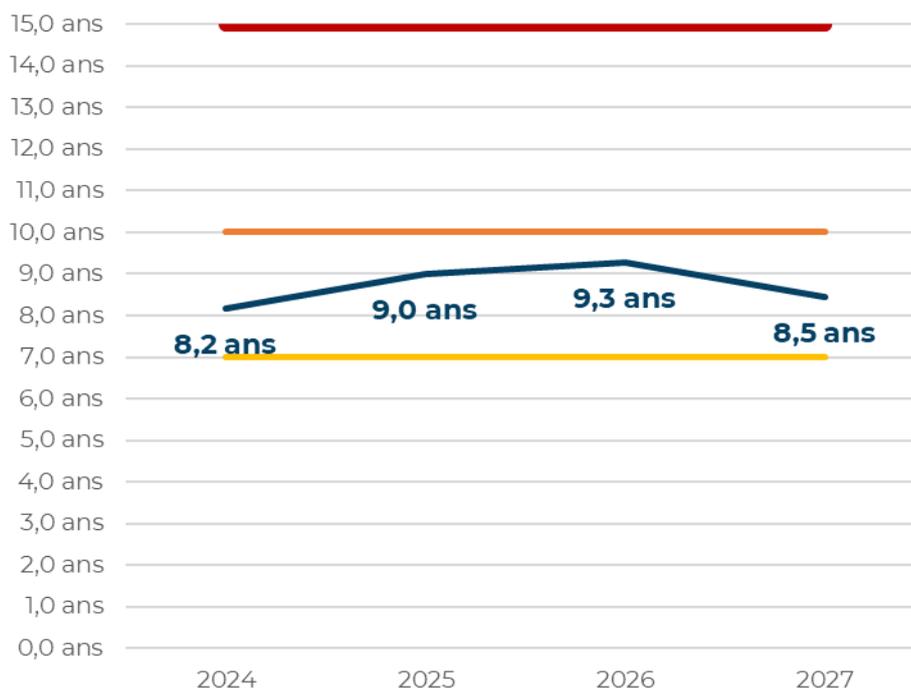
## Le financement des investissements

<i>en milliers d'euro</i>	2024	2025	2026	2027
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 952	8 731	5 891	5 499
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 999	2 048	2 090	1 749
- CESSIONS LIEES AUX OPERATIONS	133	413	178	0
<b>= BESOIN DE FINANCEMENT DES INVEST.</b>	<b>8 820</b>	<b>6 270</b>	<b>3 624</b>	<b>3 750</b>

<i>en milliers d'euro</i>	2024	2025	2026	2027
BESOIN DE FINANCEMENT DES INVEST.	8 820	6 270	3 624	3 750
- DISPONIBLE POUR FINANCEMENT DES INVEST.	1 885	3 111	1 926	2 115
+ VARIATION EXCEDENT DE CLOTURE	-235	-1 000	0	0
<b>= EMPRUNT</b>	<b>6 700</b>	<b>2 160</b>	<b>1 697</b>	<b>1 635</b>

## Encours de dette 31/12





### L'IMPACT DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

en milliers d'euros	2024	2025	2026	2027
CAF NETTE SANS PLF 2025	950	850	924	1 313
CAF NETTE PLF 2025	950	651	571	818
<b>IMPACT PLF 2025</b>	<b>0</b>	<b>-199</b>	<b>-353</b>	<b>-495</b>

en milliers d'euros	2024	2025	2026	2027
ENCOURS DE DETTE SANS PLF 2025	16 586	17 259	17 172	16 909
ENCOURS DE DETTE PLF 2025	16 586	17 458	17 808	18 117
<b>IMPACT PLF 2025</b>	<b>0</b>	<b>199</b>	<b>636</b>	<b>1 209</b>

en milliers d'euros	2024	2025	2026	2027
CAPACITE DESENETTEMENT SANS PLF 2025	8,2 ans	8,1 ans	7,6 ans	6,4 ans
CAPACITE DESENETTEMENT PLF 2025	8,2 ans	9,0 ans	9,3 ans	8,5 ans
<b>IMPACT PLF 2025</b>	<b>0,0 ans</b>	<b>0,9 ans</b>	<b>1,7 ans</b>	<b>2,0 ans</b>

## INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE

Chers collègues,

En préambule de la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires 2025 que Patricia DROUIN nous détaillera avec attention, je tenais à vous faire partager quelques éléments de contexte.

Au moment où les collectivités comme la nôtre sont soumises aux attermoissements du pouvoir législatif, nous, nous gardons notre cap et nous n'avons qu'un seul leitmotiv : faire réussir notre ville et lui offrir un avenir pérenne.

C'est dans cet état d'esprit que nous avons construit nos orientations budgétaires. Elles sont la traduction d'une vision et de choix d'orientations de politiques publiques dans un temps démocratique perturbé mais pour lequel l'intérêt général doit primer sur celui de l'intérêt partisan.

Ces orientations nous guident pour construire le budget annuel qui nous permettra, en février prochain, de mener à bien des projets et réalisations pour notre ville.

Depuis 4 ans, nous vivons un mandat d'équilibriste – nous aurons été confronté à la crise du Covid sur 2 exercices, à une crise énergétique et du pouvoir d'achat et aujourd'hui une crise politique nationale fragilisant nos institutions... avec d'importantes conséquences économiques qui s'annoncent.

Si le nouveau premier ministre est nommé, il lui reste désormais à gouverner.

Pour cela, je lui souhaite bonne chance et mon premier message à son attention sera de l'inviter à écouter les territoires et les élus dans leur ensemble, de répondre à l'impérieuse nécessité de redonner la confiance dans les territoires, de réformer et de simplifier, en somme de passer des paroles aux actes !

Il y a deux ans, nos perspectives budgétaires étaient très largement impactées par la crise énergétique que traversait notre pays. Nous avons su réagir à cette situation en adoptant notre plan de sobriété énergétique qui nous permet désormais chaque année près de 200 000 € par an.

2024, quant à elle, aura été une éphémère fenêtre de stabilité en début d'année.

Ce 5<sup>ème</sup> rapport d'orientations budgétaires qui vous est présenté ce soir est la traduction politique du squelette budgétaire 2025 que nous aurons à adopter en février prochain.

Je me réjouis avec vous, chers Collègues, de voir nos projets devenir réalités.

Notre ville se transforme aux rythmes des chantiers d'aménagement et de transformation pour lesquels nous avons pu nous engager.

Je citerai de quelques exemples dont certains bénéficient de dispositifs nationaux comme : l'ANRU ou Action Cœur de Ville, avec le quartier des Moulins-Liot avec sa nouvelle école, son accueil de loisirs, ses programmes immobiliers, ses aménagements urbains, sa maison des habitants, sa nouvelle maison France Services, son environnement paysager... mais aussi le programme immobilier Lussaud libéré de contraintes administratives enfin, celui des logements Marceau-BRETAUD, la transformation en cours des rues de la république et Blossac, la démolition de l'ancien cinéma le Palace, la continuité de l'aménagement paysager de la rue des loges, notre église Notre-Dame et son chantier de couverture, nos aménagements de cadre de vie avec le renouvellement de nos équipements urbains, la continuité de notre programme d'entretien de voirie, vaste chantier qui se termine pour le quartier puits St Martin-Rapin-Petit Bot, pour voir s'ouvrir un nouveau chantier, autour de la rue de Genève sur 2025 et 2026...

Notre ville a trouvé un rythme de développement et notre perspective financière est bâtie en ce sens.

Notre endettement est raisonnable et comparable à des villes de même strate. Notre capacité d'autofinancement (CAF) nous permet de mener nos projets et de poursuivre nos actions engagées.

Il s'agit là d'indicateur budgétaire pour notre capacité à investir pour le développement de la ville.

En tant qu'acteur public territorial, la rigueur budgétaire vous le savez, nous impose l'équilibre budgétaire à l'euro près. C'est la loi ! Alors que....

Depuis 1974, oui vous avez bien entendu, 1974, aucun budget de l'Etat n'a été voté en équilibre par l'Assemblée nationale contrairement à nous Collectivités territoriales.

Depuis des décennies, l'Etat emprunte pour équilibrer son budget... au point d'en arriver à cette dette abyssale de 3300 milliards d'euros.... avec 55 milliards d'euros prévus pour le seul remboursement de la dette... pour mémoire les budgets de nos grands ministères régaliens sont pour l'Education nationale de 63 milliards d'euros, 24 milliards d'euros pour celui de l'Intérieur et de 11 milliards d'euros pour celui de la Justice... avec à la clé une dégradation par les agences de notation de la note de la France mettant en alerte l'avenir de notre pays.

Cette fois-ci la coupe est pleine... nous connaissons la suite – le projet de Loi de Finances 2025, émis par le dernier gouvernement sur lequel s'est construit nos propositions budgétaires, tient compte de la contribution de 5 milliards d'euros pour le redressement des comptes de la nation.

Le nouveau 1er ministre annonce déjà une continuité de cet effort budgétaire car la dette ne s'est pas envolée avec Michel BARNIER, et les taux d'emprunts de notre pays sont au niveau de ceux de la Grèce, le chômage remonte et les projections économiques se dégradent – ils nous revient de faire des économies pour ne pas obérer l'avenir de nos enfants.

Depuis de trop nombreuses années, la grande tendance en France a toujours été pour réduire la dette de lever l'impôt. Alors oui, je préfère la réforme à encore plus d'impôts.

Nous sommes des élus en responsabilité et nous participerons au redressement des comptes de la Nation dans notre action quotidienne.

Ce modèle de l'ancien et nouveau monde a bien démontré toutes ses limites et permettez-moi de vous faire part de mon étonnement de voir encore un grand nombre de responsables politiques s'employer à essayer de nous vendre un modèle hybride qui laisserait à penser que l'on doit renverser la table sans rien bouger...

Le choc de l'ancien-nouveau monde n'aura pas eu l'effet escompté. Une chose est sûre tout reste à réinventer et le socle de la commune n'aura jamais autant été un élément aussi important de stabilité.

Alors ici à Fontenay-le-Comte, au milieu de ce brouillard où nous naviguons à vue, nous avons fait le choix de la prudence, de la responsabilité, du bon sens et du pragmatisme.

Pour notre ville permettez-moi de vous rappeler l'effort financier qui s'impose à nous : avec le gel des fractions de TVA, avec la hausse du point du taux de la CNRACL, avec la hausse de 1 point de la cotisation URSSAF et l'obligation de la participation des collectivités à la prévoyance des agents... ce sont près de 250 000 € qui nous sont imposés sur décision de l'Etat sans compensation sur notre budget 2025.

Sur cette base, et après avoir rebalayé toutes nos politiques publiques, nous avons dû créer de nouvelles perspectives financières équilibrées et raisonnées pour 2025, 2026 et 2027.

Ce travail de ré-interrogation de nos lignes budgétaires et notre endettement maîtrisé nous permet de continuer à investir dans des proportions raisonnables et nous offrent ainsi la possibilité de continuer à développer notre ville et nos infrastructures.

A ce titre, l'ensemble des indicateurs montrent que la lecture budgétaire est parfaitement indexée à nos projets.

2 chiffres méritent votre attention sur la période 2020-2024, les investissements ont été de 28,2 millions d'euros sur la ville et 30,8 millions d'euros pour notre intercommunalité du Pays Fontenay-Vendée. Soit un total cumulé de près de 60 millions d'euros sur 4 ans bénéficiant

aux entreprises locales – C'est donc un effort sans précédent qui est venu épauler les entreprises de notre territoire.

Pour 2025, notre budget conservera un équilibre financier stable sans en appeler à l'augmentation fiscale. Cela est le fruit d'une gestion rigoureuse et juste pour la 5ème année consécutive.

Nous pourrions alors déployer l'ensemble de nos politiques publiques sans être exhaustif pour les habitants de notre ville : en matière de solidarité, de jeunesse, de sport, de culture, de petite enfance, de développement et d'aménagement urbain, de création de logements, de développement de nos quartiers, de soutien actif à l'ensemble de nos associations, de développement du cadre de vie, de la citoyenneté, des échanges solidaires et de coopération décentralisée.

En 2025, nous accompagnerons toujours celles et ceux en initiative, celles et ceux qui créent la richesse d'un territoire.

Pour nos agents, nous aurons à assumer de nouvelles obligations employeurs en finançant une hausse du taux de la C.N.R.A.C.L. pendant 3 ans, une hausse de la cotisation URSSAF et une participation de notre collectivité à la Prévoyance pour chacun de nos agents après avoir mis en place en 2024 le dispositif des Titres Restaurants pour chacun d'entre eux. En cela nous jouons ainsi pleinement notre rôle d'accompagnement social.

J'en profite pour remercier l'ensemble des agents de nos directions et de nos services pour leur engagement et par la qualité de leur action quotidienne au service des habitants. Ils sont les garants de l'application de nos choix et de nos décisions politiques.

Ici à Fontenay-le-Comte, en responsabilité, nous avons fait le choix, malgré la rigueur budgétaire, de maintenir nos effectifs à périmètre constant malgré cette contrainte budgétaire inédite. Alors que dans le même temps, le président la Cour des Comptes, Pierre MOSCOVICI, dans ses récents rapports, invite les collectivités locales et Etablissements publics à réduire leurs effectifs de près de 100 000 agents territoriaux.

Alors oui, nous maintenons le cap ! Développer, agir et réussir, encourager, partager, accompagner c'est tout ce qui caractérise notre volonté municipale. Nous sommes plus que jamais un pôle de stabilité pour nos concitoyens – notre volonté politique repose sur 4 points essentiels – stabilité fiscale – maintien de l'enveloppe de soutien aux associations – continuité de notre politique d'investissement et de gestion raisonnée de notre politique des ressources humaines.

Nous sommes dans l'exercice du faire pour les autres et c'est ce qui nous anime tous les jours dans l'exercice de notre mandat, c'est le plus bel exercice !

Mes chers collègues, nos orientations sont bien le fruit de choix politiques au service des habitants de Fontenay-le-Comte et de tous les acteurs locaux qui font notre ville à nos côtés qu'ils soient, entreprises, commerçants, associations, bénévoles, clubs....

Je vous remercie de votre attention.

Madame DROUIN, c'est à vous, pour nous présenter ce Rapport d'Orientations Budgétaire 2025.

A l'issue de cette présentation, je laisserai à chacun d'entre vous un temps de débat.

## INTERVENTION DE MME PATRICIA DROUIN, ADJOINTE AUX FINANCES.

Merci Monsieur le Maire,

Ce temps de débat est important pour notre assemblée. Je vais donc vous présenter les orientations que nous avons proposé en commission des Finances aux élus présents.

Comme vous le disiez Monsieur le Maire, il y a quelques instants, nos orientations stratégiques sont inscrites dans une perspective de développement de notre ville.

Le 4 décembre dernier, le vote de la motion de censure a empêché l'adoption de la Loi de Finances 2025 et de la Loi de finances de la sécurité sociale. La présentation qui va vous être proposée tient compte du projet de ces deux Lois de Finances mais montre aussi les impacts financiers qu'elles ont sur notre budget.

Avec cette présentation, j'essaierai bien sûr d'être la plus concise possible dans ce temps de préparation budgétaire, pour montrer à nos habitants la mise en place et la continuité de nos engagements.

### **Dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires, je vous présenterai les recettes de fonctionnement décomposées en 7 grandes masses :**

**1-** Tout d'abord, les principales recettes de la ville qui sont les contributions directes et qui représentent environ 50% des recettes de fonctionnement. Ce sont : les Taxes foncières bâties et non bâties, la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, la taxe sur les locaux vacants et la Taxe sur les friches commerciales.

Je tiens à nouveau à rappeler que les taux d'imposition fixés pour la Ville de Fontenay-le-Comte sont identiques à ceux des années précédentes et ce conformément à notre engagement de campagne.

La revalorisation des bases fiscales, pour 2025, correspond à l'inflation mesurée par les services de l'Etat en novembre 2024 avec une progression en moyenne de 2%. La progression physique des propriétés bâties serait de 1,4% pour les logements, 4% pour les industries et 2% pour les locaux professionnels. Cette évolution physique des bases résulte du développement économique engagé depuis 2020 par notre équipe sur le territoire.

**2-** Pour le 2<sup>ème</sup> point, le projet de loi de finances pour 2025 prévoyait sur le plan national une stabilité de La dotation globale de fonctionnement. Ce qui nous permettait de mieux nous projeter.

La progression de la Dotation Globale de Fonctionnement devrait être de 1,6% par an.

**3-** Dans cette continuité, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), ce fonds de péréquation communal et intercommunal est une contribution des territoires les plus riches au profit des territoires les plus pauvres. L'attribution du FPIC de l'ensemble des communes du Pays de Fontenay-Vendée devrait progresser de 1,2% par an, mais la croissance du potentiel financier de notre ville progresse plus rapidement que les autres communes du territoire. L'attribution du FPIC pour Fontenay-le-Comte devrait donc diminuer de 1,7% par an.

**4-** Viennent aussi les compensations fiscales, qui dans ce 4<sup>ème</sup> point, concernent les taxes foncières. Elles devraient progresser de 4,9% par an en l'absence de changements législatifs, et proviennent essentiellement de la revalorisation des bases.

**5-** Concernant les attributions de compensation (AC) elles sont impactées par 2 facteurs, les transferts de compétences et les services mutualisés.  
En 2025, on estime que les AC sont évaluées à 2 625k€ et seront stables sur les années à venir.

**6-** Les produits des services représentent 8% des recettes de fonctionnement. La progression est due à la revalorisation des tarifs, une progression des repas facturés aux communes extérieures et à la Communauté de communes.  
La progression serait de 1,2% les années suivantes.

**7-** Les subventions reçues représentent environ 2% des recettes de fonctionnement et demeurent stables sur la durée du mandat.  
L'impact du projet de Loi de Finances 2025 est une diminution des recettes de 15K€ et correspond à la non récupération de la TVA sur les dépenses de fonctionnement.

### **Qui dit recettes de fonctionnement, sous-entend dépenses de fonctionnement correspondant aux services rendus à la population.**

**1-** Les dépenses de personnel représentent 58% du total des dépenses de la ville. En 2025 elles sont estimées à 9 997k€ pour 217 emplois permanents. L'augmentation de cette masse salariale ne se traduit pas par des créations d'emplois mais est la conséquence des mesures de l'Etat imposées en 2025 : soit 138k€ pour la retraite CNRACL, 46k€ pour 1 point supplémentaire d'URSSAF, et 60K€ pour le nouveau régime de prévoyance pour un total cumulé de 244k€...

**2-** Les charges à caractère général qui avaient fortement progressé en 2023 en raison des tarifs d'énergie en très forte hausse, bénéficient d'une réduction sur ce poste depuis 2024 du fait d'une réduction de la consommation sur le chauffage et sur l'électricité et notamment l'éclairage public. Le poste alimentation est en hausse pour un peu plus de 100k€ et résulte de l'augmentation du nombre de repas fabriqués et vendus par la cuisine centrale.

**3-** Les autres charges de gestion courantes concernent les subventions aux associations, stables en 2025, la contribution à l'école privée, les frais relatifs à la vie démocratique, les pertes sur créances irrécouvrables entre autres mais aussi une enveloppe pour les indemnités des commerçants situés dans le périmètre des rues de la République et Blossac.

En résumé, les produits de fonctionnement progressent en moyenne de 2,1% pour les prochaines années, soit 19 038k€ en 2025, les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2025 à 17 100k€ et progressent en moyenne de 2,1% également sur les prochaines années.

### **Pour la partie Investissements, dans le Plan Pluriannuel d'Investissement que l'on appelle communément PPI,**

2025 et les années qui suivront sont des années de réalisation. Les principaux projets vont être poursuivis et pleinement engagés : le Plan de Rénovation Urbaine des moulins Liots, la réhabilitation de la friche Lussaud, la rue de la République, les chantiers de rénovation du musée et de l'église Notre Dame.

Ainsi, pour la période 2025 à 2027, ce sont 20 000k€ d'investissements qui lèveront près de 6 000k€ de subventions auprès de nos partenaires (le Conseil départemental de la Vendée, la région des pays de la Loire, la DRAC, la CAF ...) ce qui démontre nos capacités à lever des opérations de co-financement au regard de la qualité de nos projets.

- 1- Commençons par les aménagements urbains, avec le programme de rénovation urbaine des moulins Liots pour 2 438k€, la réhabilitation de la friche de l'ex-imprimerie Lussaud pour 581k€, la rue de la République pour la dernière partie de rénovation pour 688k€ et 330k€ pour le parvis du nouveau cinéma.
- 2- Ensuite pour l'enfance, la jeunesse et les sports, ce sont 558k€ pour la vie scolaire et la jeunesse. Et 1 100k€ pour les sports dont le club house de foot.
- 3- L'entretien du patrimoine a été estimé à 8 177k€ sur cette fin de mandat, la ville possède un important patrimoine qu'elle se doit d'entretenir et de valoriser dont le musée qui a souffert d'un manque d'entretien depuis de nombreuses années, l'Espace Cassin qui a 20 ans. Et bien sûr l'église Notre-Dame pour laquelle nous nous sommes engagés pour plusieurs années au regard de son état....
- 4- Pour les espaces publics et l'environnement, la voirie et l'éclairage public le budget s'élève à 3 613k€, dont près de 660k€ pour les pistes cyclables, mais aussi le fleurissement des cimetières et des parcs, l'entretien des arbres, par l'abattage et de nouvelles plantations.
- 5- Pour la vie démocratique et la citoyenneté, nous consacrerons un budget de 480k€, l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite se terminant en 2025, et qui je le rappelle, pour ce dernier point, est cité en exemple en Vendée.
- 6- Pour la gestion patrimoniale diverse et les moyens des services, c'est un budget de 2 077k€. Dans cette enveloppe nous poursuivons nos investissements pour les économies d'énergie déjà engagés en 2023 et ce pour 150K€.

Ainsi, l'ensemble de ces investissements, pour la période 2025-2027, s'élèvera à 20 121k€ pour 5 886k€ de subventions levées.

Notre CAF devrait s'élever à 651k€ si l'on tient compte du projet de loi de finances pour 2025, l'impact financier de cette loi est d'environ 200k€ pour l'année prochaine. Mais l'impact est plus important pour les années suivantes pour environ 848k€ pour 2026 et 2027.

Ces investissements seront financés par des ressources propres d'investissement :

- 1- Le FCTVA (le fond de compensation TVA qui dépend du plan pluriannuel d'investissement (PPI), donc du montant des investissements et de leur éligibilité.
- 2- La taxe d'aménagement, perçue sur les zones d'activité économique.
- 3- Et aussi des cessions d'immeubles possibles qui ont été identifiées sur cette période 2025-2026

En 2025, la collectivité devrait pouvoir utiliser 1 000k€ d'excédent de clôture ce qui porterait l'emprunt d'équilibre à 2 160k€. A l'horizon 2027, la CAF nette devrait être de l'ordre de 800k€ et la capacité de désendettement s'établirait alors à 8,5 ans.

Au regard de notre dynamique de projets en cours de réalisation cela paraît raisonnable et montre une situation financière saine.

Cet objectif se fera en maintenant nos efforts sur l'optimisation de nos dépenses en particulier les charges de personnel tout en étant attentif à nos agents ainsi que les charges à caractère général.

Il faut la aussi souligner l'impact du projet de Loi de finances 2025 pour près de 200k€ sur l'emprunt en 2025 mais de plus de 1 000k€ pour 2026 et 2027.

Pour finir, notre programme d'investissement et nos projections de fonctionnement sont construits avec le constant souci d'un recours à l'emprunt raisonné et mesuré, qui n'obérerait pas nos capacités d'investissement pour la ville et nos concitoyens.

Chers collègues je vous remercie pour votre attention, pour ces orientations budgétaires qui viendront nous guider, dans l'élaboration de notre construction budgétaire 2025. Il est bien entendu que des ajustements pourront être faits d'ici le vote du budget 2025 en fonction de l'actualité politique.

## **INTERVENTION DE M. JACKY BERTIN POUR LE GROUPE « RENAISSANCE POUR FONTENAY »**

On vient d'avoir le commentaire du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025, j'ai noté des points de convergence et quelques manques de précisions que j'apporterai.

Tout d'abord nous avons bien noté que les orientations s'inscrivent dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025 qui n'est pas aujourd'hui mis en œuvre.

Je ne vais pas reprendre en détail tous les chiffres énoncés par Mme DROUIN. Si on prend la section de fonctionnement, au niveau des produits nous avons une augmentation autour de 2%, l'inflation est à 1,6.

Concernant les dépenses, évaluées à 17 100 k€, ce qui fait une augmentation de 2% par rapport à l'année précédente. Nous avons bien noté concernant le personnel que visiblement un effort était fait par rapport aux années précédentes. Nous étions habitués à une augmentation des coûts de personnel assez importante, pour 2025 notons que ces coûts restent plutôt stables. Vous l'avez dit nous sommes tout de même à un niveau élevé puisque cela représente 58% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Les années précédentes nous avoisinions les 60%, donc continuons dans cette voie.

Concernant les charges à caractère général, j'ai noté que vous aviez dit qu'elles avaient baissé en 2024, or en fait elles ont augmenté de 14%, c'est plutôt pour 2025 qu'elles vont baisser. Si l'on reprend la chronologie, en 2023, le plan de sobriété énergétique avait été mis en place justement pour faire baisser ces charges à caractère général. L'an dernier vous nous avez expliqué, à juste titre, que 2024 serait une année intense en évènements, avec le passage de la Flamme, la Biennale, ce qui justifiait les augmentations des charges à caractère général. Je vais vous apporter un point positif puisque pour 2025 ces charges vont baisser par rapport à 2024.

Si l'on prend les investissements, pour le plan pluriannuel d'investissement mis en place, vous avez évoqué les principaux travaux. On peut noter et nous l'avons dit l'an dernier, que c'est en 2024 que les gros travaux qui étaient répertoriés en autorisation de programme allaient débiter. Les travaux de l'école Bouron-Massé sont finis et sont financés, et n'apparaissent plus au PPI. Au niveau du PRU Moulins Liot, cette opération est bien lancée ; la restructuration de la rue de la République se terminera en 2025, on peut constater que l'enveloppe initiale est maintenue et maîtrisée. Par contre nous avons une question sur la restauration de l'église Notre-Dame, il avait été dit que nous mettrions 500 k€ par an et nous voyons apparaître 1 310 k€ pour l'année 2025. Est-ce un surcoût ou bien est-ce que les travaux vont plus vite que ce qui était prévu ? Concernant la réhabilitation de Lussaud, dans les chiffres nous avons du mal à nous y retrouver et nous souhaiterions avoir un point clair sur cette réhabilitation. Nous avons noté que le montant de la rénovation du musée est pratiquement inchangé, à 5 100 k€ et vous avez listé le club-house de foot, accompagné de vestiaire pour les féminines, rappelons quand même que ce club house avait déjà été inscrit au budget 2024 et se fera en 2025.

Nous en arrivons au financement de ces investissements. Je trouve que vous êtes passés un peu vite sur l'état de la dette. Il est noté dans le rapport qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la ville avait 11 emprunts bancaires pour un encours total de 10 962 k€, or on l'avait supposé l'année dernière et ce n'est pas une surprise, le fait qu'il y ait d'avantage de mise en œuvre de projets en 2024

nécessite un financement qui était prévu par l'emprunt et d'ailleurs 3 emprunts ont été réalisés, l'un de 1 000 k€ qui avait été contracté en 2022 et les 2 nouveaux emprunts qui sont passés en décision du maire au conseil précédent pour 5 400 k€. Au 1<sup>er</sup> janvier nous sommes sur un encours de 10 262 k€ et qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025 il y aura donc 14 emprunts bancaires de mobilisés pour un encours de 16 586 k€, c'est-à-dire un bond de 5 624 k€, en pourcentage cela représente 51% ! Vous dites que l'emprunt est maîtrisé, mais il va tout de même augmenter de 51% et cela a bien entendu une conséquence sur l'annuité de la dette qui augmente de 39%.

Concernant le disponible pour financer tous ces investissements, la capacité d'autofinancement nette serait de 650 k€, en baisse par rapport aux années précédentes, c'était annoncé et nous n'avons pas été surpris. Il a également été dit que comme 2024 il y a eu un certain nombre d'investissements importants de réalisés et il y a un retour de FCTVA intéressant puisque si l'an dernier il était de 625 k€ et il passerait à 1 260 k€.

Concernant les cessions, dans les prévisions, il est inscrit des cessions pour 1 120 k€, j'espère qu'elles pourront se réaliser parce que cette somme me paraît importante pour le financement des investissements, sachant que cela n'a jamais été fait dans les années précédentes.

Tout ce ci nous amène à un financement des investissements pour un total disponible de 3 110 k€. Comme il faut financer 6 270 k€, il resterait théoriquement à emprunter 3 160 k€ mais vous nous annoncez un excédent de clôture de 1 000 k€. Nous voulons bien vous croire, ce qui donnerait donc un emprunt envisagé de 2 160 k€, c'est-à-dire finalement Monsieur le Maire, sur les quatre années de mandat, nous n'avons pratiquement pas emprunté parce que la situation financière de la Ville ne nécessitait pas, par contre en 2024 nous avons augmenté la dette de 51% et il y aura certainement des emprunts au cours de l'année 2025.

Pour ne pas être trop long, nous avons noté que vous parlez de la capacité de désendettement, d'après les données, elle fait tout de même un bond puisqu'elle était de 4,8 années en 2023 et elle passerait 2 ans après pratiquement à 9 ans. C'est cette augmentation brute de la capacité de désendettement qui nous préoccupe et ce n'est pas très bon signe.

La question que l'on peut se poser c'est que vous avez annoncé sur 2025/2027 20 000 k€ d'investissements, si j'enlève l'année 2025, il resterait pour 2026 et 2027 un investissement prévu de 12 000 k€. Compte-tenu du fait que notre capacité de désendettement va atteindre un seuil de vigilance, la question que nous nous posons est de savoir comment nous pourrions financer ces investissements sans augmenter les impôts, ce que vous aviez promis, mais c'est une question que nous nous posons ce soir pour les années 2026 et 2027. Nous verrons où nous en serons l'année prochaine.

Monsieur le Maire :

Je vais laisser M. VERGNAUD et Mme DROUIN vous répondre.

M. VERGNAUD :

Pour Notre-Dame, nous avons regroupé les investissements mais sur l'ensemble du mandat nous sommes bien sur l'enveloppe définie en début de mandat dans les projections, il s'agit plus d'une condensation de la période de réalisation des travaux. Nous débutons la 2<sup>ème</sup> phase avec la réalisation de la reprise de la partie de la toiture avant la phase n° 3.

Ce n'est donc pas lié à des surcoûts non prévus mais bien à une condensation des travaux sur le planning prévu en 3 phases sur 2 années.

Sur la partie cession, en effet il y a des cessions importantes à venir sur l'année 2025, nous pourrions parcourir, lors de la prochaine commission urbanisme, le book des cessions que

nous vous avons déjà présenté à plusieurs reprises, il y en a plusieurs qui se dessinent pour 2025 dont certaines sont déjà passées au conseil municipal au cours de l'année 2024. Des cessions sont toujours en cours le temps du passage de l'acte devant notaire, c'est même aujourd'hui un scénario prudent.

Sur Lussaud, c'est difficile de rentrer dans le détail des chiffres, il faudrait vous présenter les éléments et nous aurons l'occasion de le faire. Aujourd'hui pour repreciser les différents types de dépenses, il y a bien une partie des dépenses qui vient de la démolition, de l'achat du foncier et de la remise en état du foncier pour plus de 800 k€, il y a également un volet qui apparait dans le PPI, en 2027, à la fin du projet, qui concerne la remise en état de la voirie des rues Ste Catherine des Loges et de la rue du Four. Il y a également une partie aléa pour pouvoir faire face aux surprises et dans les recettes on retrouve les fonds friche qui ont pu être perçus dont celui de l'Epfi et ceux de l'État qui viennent abonder à hauteur de près de 900 k€ ainsi qu'une lige pour l'achat du foncier par le promoteur étant donné que le foncier ne sera pas mis à disposition gracieusement.

M. BERTIN :

On voit que dans le PPI sur Lussaud en 2026 et 2027 il n'y a plus rien. Où en sommes-nous ?

M. VERGNAUD :

En 2025 on va pouvoir solder l'acquisition du foncier auprès de l'EPF avec l'ensemble des coûts de démolition et dépollution, il restera que la voirie qui sera faite plus tard. Par contre il y aura une recette de cession du foncier.

M. BERTIN :

Cela veut dire que l'on solde Lussaud en 2025 et que les travaux pourraient commencer rapidement.

Monsieur le Maire :

Nous aurons la cession à faire au promoteur puis le chantier pourra démarrer.

M. BERTIN :

Tous les éléments sont donc réunis pour que le chantier démarre.

M. VERGNAUD :

Tout à fait, reste une phase de dépollution qui va être réalisée sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2025 pour que le promoteur puisse avoir le terrain à disposition sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2025.

Monsieur le Maire :

Vous savez les promoteurs sont sacrément secoués, celui-ci comme d'autres. Je pense au projet Kaléka où le promoteur est en cessation de paiement. Des filiales du groupe Réalités sont en dépôt de bilan, un groupe énorme de promotion immobilière. Il faut que nous soyons prudents, aujourd'hui nous avons la maîtrise foncière, évidemment nous travaillons avec le promoteur Duret depuis longtemps, aujourd'hui les voyants restent à l'orange vert mais nous restons prudents parce que nous ne sommes pas à l'abri de difficultés pour ce promoteur.

Mme DROUIN :

Concernant notre capacité de désendettement, elle est en-dessous de 10 ans, je pense qu'il est important pour notre Ville d'investir, c'est comme une entreprise, une entreprise qui n'investit pas meurt. Il faut que notre ville investisse, qu'elle fasse travailler les entreprises locales, c'est important pour notre territoire. Nous maîtrisons nos dépenses, notre capacité d'autofinancement, si la situation devait se dégrader comme on peut le voir pour la France, nous pourrions toujours réagir et ajuster nos dépenses et nos recettes, mais je pense qu'il faut avoir une vision positive et donner un signe positif à nos habitants sans augmenter les impôts.

M. BERTIN :

Nous avons bien compris, nous l'avons déjà dit l'année dernière c'était évident que fin 2024 la capacité de désendettement allait augmenter. Ce qui nous préoccupe, ce n'est pas le fait que ce soit 9 ans, c'est le fait que cela augmente rapidement en l'espace de peu de temps à 9 ans. Si dans les années qui viennent on arrive à maintenir cette capacité de désendettement à 9 ans, c'est viable mais notre question est, compte-tenu des emprunts projetés l'année qui vient, est-ce que cette capacité de désendettement va bien rester au niveau des 9 ans. C'est notre question.

Monsieur le Maire :

Vous avez remarqué que nous avons fait une hypothèse avec ou sans PLF et ceci dit la plupart des mesures s'appliqueront. Le gros sujet correspond à 150 000 € lié à la TVA dans le cadre du PLF, mais nous devons rester prudents. Ce sont des orientations budgétaires, il y a un nouveau gouvernement qui apparaîtra, qui restera peut-être plus de trois mois et peut-être que nous aurons des orientations de politique publique, c'est difficile pour nous. Il faut être funambule aujourd'hui pour construire des budgets. Nous avons fait les 2 alternatives, nous évoquons la courbe la plus négative qui tient compte du PLF ; Elle sera peut-être un peu moins douloureuse, il y a encore des incertitudes qui expliqueront probablement des changements à la marge si besoin au niveau du budget.

## **INTERVENTION DE M. JEAN-PAUL MACORPS POUR LE GROUPE « VIVRE FONTENAY »**

Je voulais faire un petit point sur les charges de personnel : si l'on veut faire une comparaison réelle des charges de personnel, il faut consolider avec la Communauté de communes, on ne peut pas faire de comparaison à périmètres variables. Je me souviens de M. NODET qui rappelait ce point-là sans cesse, si l'on veut faire une étude vraiment objective des charges, il faut faire une consolidation comme le fait un groupe d'entreprise avec ses filiales.

Quelques remarques préalables. Il a été évoqué beaucoup de points noirs. Je voulais apporter quelques éléments plus joyeux. L'inflation est de nouveau maîtrisée dans la zone euros donc si certains ont des doutes sur l'Europe, on voit bien l'importance de l'euro dans la stabilité financière pour les pays qui appartiennent à cette zone euros. On a craint à un moment donné une hausse importante des taux d'intérêt et c'est pour cela que le bâtiment subit actuellement des problèmes, finalement les taux d'intérêt restent modérés pour l'instant quand on le compare au taux d'inflation, en lui étant légèrement supérieur. Toutefois compte tenu de la croissance il est peu probable que les taux augmentent à court terme. Si en plus la Banque centrale décidait d'augmenter les taux on tuerait encore plus la croissance.

Je n'ai pas trouvé que les mesures envisagées dans la loi de Finances pour réduire la dette de la France avaient un impact important pour la Ville, j'étais même surpris que l'impact ne soit pas plus élevé. Par contre pour d'autres collectivités comme les départements et les régions sont bien plus fortement impactées, tout comme la Communauté de communes. Je voulais revenir sur la dette de la France, surtout ne comparez pas la dette d'un pays avec la dette des collectivités, vous raisonnez d'un côté micro-économiquement et de l'autre macro-économiquement. La France peut avoir de la dette parce que derrière il y a un actif net qui est réel ne serait-ce qu'à travers les assurances vie. Si nous avons encore des notes qui ne sont pas dégradées c'est parce que nous avons un avoir en assurance vie qui est gigantesque, c'est peut-être 10 années de la France. Et je suis d'ailleurs assez surpris qu'ils n'aient pas encore touché à ce point. Il y a de gros avoirs. Effectivement on arrive à un point où cette dette est trop élevée parce qu'en cas de coup dur on ne peut plus relancer l'économie.

Pour ce qui nous intéresse, la Ville de Fontenay-le-Comte, si l'on prend les chiffres de 2025, la CAF brute est en légère diminution de 88 000 €, par contre la CAF nette elle, plonge, c'est dû bien sûr à l'annuité d'emprunt qui augmente fortement en 2024.

Les investissements prévus en début de mandat étaient irréalisables quand on regarde la situation actuelle compte tenu des ressources de la Ville, on ne pouvait pas réaliser l'ensemble des investissements prévus en début de mandat. D'ailleurs si on regarde les années 2026 et 2027, on revient à quelque chose de plus modéré puisque nous sommes à 5 000 k€ prévus pour ces années, ce qui correspond à peu près à ce que la Ville est capable de faire actuellement avec ses ressources, à mon sens.

J'ai imaginé un instant que le projet du musée soit terminé ainsi que quelques projets un peu moins coûteux, un peu plus marginaux, ce qui faisait ajouter à peu près 5 M€ à l'encours de la dette fin 2025 en le faisant passer à un peu plus de 22,5 M€. Si vous divisez par la CAF brute de 2025 cela vous fait un ratio de capacité de désendettement de 11 ans et là on dépasse largement les 10 ans. On voit bien que les retards dans les investissements évitent une situation critique au niveau de l'endettement. Rien ne sert d'avoir une multitude

d'investissements que l'on ne pourra pas réaliser dans le temps imparti, il vaut mieux cadrer es investissements. Je ne vous apprendrai rien en disant qu'il faut d'abord maîtriser sa capacité d'autofinancement avant d'envisager d'accroître ses investissements sinon on prend le risque de surendettement parce qu'il s'agit d'un ratio rapport de la dette sur la CAF brute. Ces deux éléments sont liés. Je rejoins M. BERTIN sur l'analyse de la dette, si l'on veut continuer à investir, il faut surveiller la CAF sauf effectivement à augmenter ses recettes et cela passe par l'impôt.

Je voulais à nouveau évoquer, comme chaque année, mais c'est un point qui m'étonne toujours, ce sont les cessions. Vous aviez programmé 933 000 € de cessions en début de mandat, nous en sommes à 483 000 €, à peu près la moitié. Je ne comprends pas pourquoi vous persistez à inscrire des cessions dans vos plans prévisionnels de financement parce que cela fausse l'analyse si vous ne les réalisez pas. Pour 2026 -2027 vous prévoyez 1,7 Me de cessions, il serait à mon sens plus intéressant de proposer une alternative prévisionnelle sans cette recette. On parle de l'immeuble SAMO et de l'ex centre technique municipal, est-ce que cela se vendra, il vaudrait mieux attendre et en avoir la certitude, l'inscrire ensuite au niveau du budget, cela me semblerait plus prudent.

## **INTERVENTION DE M. HUGUES FOURAGE POUR LE GROUPE « VIVRE FONTENAY »**

Vous avez commencé vos propos Monsieur le Maire sur des propos un peu apocalyptiques sur toutes les crises. J'aimerais rappeler qu'autour de cette table certains ont géré et ont connu aussi des crises particulièrement difficiles, celle de 2008 avec la perte d'un certain nombre d'emplois, la fermeture de SKF, Plysorol et Thoinard a été aussi une période particulièrement difficile y compris sur l'évolution des bases et de la fiscalité. Je ne méconnais pas et je ne veux pas dire qu'il n'y a pas des difficultés mais simplement que tout mandat a été lié à un certain nombre de crises voire des crises économiques beaucoup plus importantes que celle que nous pouvons connaître aujourd'hui. Celle de 2008 a duré jusqu'en 2013-2024 et elle était particulièrement violente compte tenu des fermetures d'entreprises que nous avons pu connaître en France mais aussi plus particulièrement sur Fontenay-le-Comte. Je ne nie pas la crise énergétique ni celle du COVID mais replaçons les choses dans leur contexte et de manière un peu plus générale.

Vous êtes autorisé à avoir une dimension nationale, je vais donc y répondre puisque cela me paraît assez logique de pouvoir l'avoir. Vous avez évoqué la question de la dette. Remettons les choses en perspective sur les 20 dernières années. Sous le mandat de Nicolas SARKOZY que vous souteniez à l'époque, l'augmentation de la dette était de 25%, sous le mandat d'Emmanuel MACRON, que finalement indirectement vous soutenez aujourd'hui puisque vous êtes à Horizons, il faut assumer, puisque Edouard PHILIPPE était le 1<sup>er</sup> ministre d'Emmanuel MACRON, sauf à ce que vous me disiez que vous vous désolidarisez d'Edouard PHILIPPE, ce qui serait un scoop, vous devez assumer la période de 2017 à aujourd'hui. Sous Emmanuel MACRON, l'augmentation de la dette est de 18%. Il ne vous a pas échappé que je n'ai pas évoqué la période 2012-2017, sous cette période, l'augmentation de la dette était de 10%. Ceux qui augmentent la dette ne sont pas ceux que l'on croit, il me semble important de le rappeler. Depuis 7 ans nous avons 1 000 milliards de dette supplémentaires, soit 1/3 de la dette a été fabriquée en 7 ans. Je pense que cela devrait pour certains entraîner une certaine

modestie, voire une profonde humilité en la matière. Vous avez ensuite évoqué la question de la dépense publique, là aussi, regardons les choses, sous Nicolas SARKOZY, que vous avez soutenu, la dépense publique a augmenté de 4,5% sous son mandat, sous Emmanuel MACRON, que maintenant vous soutenez, la dépense publique a augmenté de 4,8%, et vous dites que l'on est accro à la dépense publique. Regardons ce qui s'est passé entre 2012 et 2017, la dépense publique a diminué de 0,6% ; ce n'est pas ceux qu'on croit qui finalement sont les bons gestionnaires, bien au contraire. Vous nous dites également que l'on règle la question de la dépense publique par l'impôt et que c'est toujours plus d'impôt. Regardons ce qui s'est fait depuis 20 ans, la seule équipe municipale qui n'a pas augmenté les impôts c'est celle qui a été aux commandes entre 2008 et 2014. On peut donner des leçons à tout le monde, sauf que vous avez augmenté les impôts contre votre promesse entre 2014 et 2020 et comme vous nous l'avez évoqué tout à l'heure dans un melting-pot un peu général de l'intercommunalité, vous avez aussi augmenté les impôts des Fontenaisiens avec la taxe foncière au niveau de la Communauté de communes. Finalement vous nous dites un certain nombre de choses, mais vous pratiquez le contraire. Comment aujourd'hui pouvez-vous nous faire ce discours aussi apocalyptique sur l'État, sur la dette alors que vous soutenez les gouvernements qui les ont les plus augmentés. Il devrait y avoir une certaine forme de cohérence dans vos propos. J'eusse aimé que vous puissiez nous dire que finalement il y a longtemps que nous aurions dû faire attention. Je me rappelle que nous vous l'avons dit durant ce mandat et lors du mandat précédent et que nous ne pouvions pas continuer dans cette fuite en avant telle qu'on la connaît aujourd'hui. C'est la résultante d'une fuite en avant depuis 7 ans et aujourd'hui nous en payons les pots cassés puisque nous sommes face au mur.

Pour en venir plus particulièrement à Fontenay-le-Comte, je n'oserais pas vous dire que votre politique des investissements est une politique de yoyo, et qu'elle manque parfois quelque peu d'horizon, mais j'aimerais rappeler quelques chiffres.

En 2020 vous nous avez présenté un PPI, qui était en augmentation de 10 Me par rapport à vos documents de campagne, à 33,5 M€, dans votre document de campagne vous étiez à 25 M€, vous nous aviez répondu à l'époque qu'il manquait la TVA. En 2021 nous sommes passés à 37 M€, en 2022 à 43 M€, en 2023 à 52 M€ et en 2024 on redescend finalement à 47 M€. Il y a tout de même 20 M€ d'écart entre 2020 et le pic de 2023.

Pourquoi baissez-vous aujourd'hui ? M. Macorps l'a dit tout à l'heure de manière très juste, si vous aviez réalisé le Musée, qui d'ailleurs devait être fini à l'heure actuelle, vous n'auriez plus les moyens de faire des investissements puisque votre durée de désendettement serait supérieure à 10 ans. Je veux juste rappeler que la direction générale des collectivités locales dit que à partir de 8 ans de désendettement il faut être extrêmement prudent, qu'à partir de 10 ans, on arrête totalement. Nous allons finir le mandat à 9,3 ,ce sont vos chiffres, ce ne sont pas les nôtres, cela veut dire, pour que nos concitoyens comprennent bien, que lors du mandat prochain, si on continue sur cette lancée, nous ne pourrons pas investir, d'autant qu'il faudra être extrêmement prudents parce que les financements croisés des collectivités territoriales qui peuvent venir du Département ou de la Région, et vous êtes membre de cette majorité qui actuellement pose quelques questions sur les diminutions et le niveau de subventions aux associations, il y aura des résurgences sur les contrats territoriaux, nous aurons beaucoup moins de financements ou de subventions dans ces financements croisés. Ainsi vous êtes en train d'obérer le mandat prochain ou donner l'impossibilité à l'équipe suivante de gérer ou de faire des investissements. C'est un peu comme « après moi le déluge ». Cela a été dit tout à l'heure, l'encourt de la dette a augmenté de 50% cette dernière année, si vous aviez tout réalisé, je ne sais pas où elle serait, ce qui est extrêmement gravissime en la matière.

Vous nous avez évoqué une stabilité du personnel, vous nous dites qu'en 2024 il y avait 30 postes vacants sur les 233, il y a donc 203 postes. Et vous nous dites qu'en 2025 nous aurons

217 postes permanents dont 8 vacants, nous serons donc à 209 postes. Vous nous avez dit que vous n'augmenteriez pas le nombre de personnel, je dis juste, sauf à ce que vous me détrompiez que nous avons une hausse de 6 personnes. Encore une fois vous nous dites une chose et vous en pratiquez une autre. Je sais bien que vous allez me dire que je fais du catastrophisme, mais la situation actuelle telle qu'elle est, on ne peut pas s'en complaire, mais avec notre équipe on vous avait dit qu'on allait dans ce sens, et finalement je crois que vous n'avez pas été suffisamment prudents. Cela passera jusqu'en 2025, mais après ? Après il faudra qu'il y ait des choix courageux pris par l'équipe suivante quelle qu'elle soit, sur les investissements et le fonctionnement. C'est l'héritage que vous nous donnerez plus tard.

## ÉCHANGES

M. VERDON :

Je souhaitais apporter une petite précision. Les propos de M. FOURAGE ne m'ont pas paru clairs mais ces votes quand il était député c'est tout de même 341 milliards d'€ en plus pour la dette française, je trouve que cela fait un peu plus mal que 10% annoncés.

M. FOURAGE :

Nous parlons de 1 000 milliards d'€.

M. VERDON :

Nous sommes en train de parler de vos choix. Vous êtes en train de parler de personnes qui soutiennent certains gouvernements mais autour de cette table, hormis vous, personne n'a voté de PLF déficitaire pour la France.

M. FOURAGE :

Permettez-moi M. VERDON de vous dire que quand j'ai été élu député le déficit de la France en flux était de 165 milliards d'€, qui vont dans le stock. Quand je suis parti, le déficit annuel était de 55 milliards d'€. Nous avons pendant cette période réduit la dépense publique de pratiquement 100 milliards d'€. Je n'ai pas nié !

M. VERDON :

Tout en augmentant de 341 milliards d'€ l'endettement de la France malgré tout.

M. FOURAGE :

Vous auriez voulu que l'on vienne à zéro alors que vous êtes en train de couiner parce que l'on fait 60 milliards d'€ d'économie ? Vous voudrez que l'on passe de 180 milliards à 165 milliards d'€ ?

M. VERDON :

Pourquoi êtes-vous agressif quand je vous mets devant vos mensonges ? Vous êtes malsain dans votre agressivité M. FOURAGE.

M. FOURAGE :

Est-ce que dans votre logique M. VERDON, peut-on complètement supprimer le déficit actuel de l'État sans qu'il y ait des conséquences dramatiques sur le plan économique, sur le plan social et même sur le plan sociétal ?

M. VERDON :

Pourrions-nous en tant que collectivité locale arrêter d'investir aussi sans qu'il y ait un impact sur le tissu économique ? Vous commencez vos propos en remettant dans le contexte, vous dites qu'autour de cette table des gens ont soutenu, oui des gens ont soutenu, mais personne n'a voté, assumez qu'à un moment donné vos votes en tant que député ont augmenté la dette de la France, c'est un fait, vous ne pouvez pas le nier.

M. FOURAGE :

J'assume. Par vos votes en tant que citoyen vous avez porté au pouvoir des personnes qui ont fait bien pire. Je veux bien que vous me pointiez

Monsieur le Maire :

Pourquoi, pas vous ? Vous n'avez pas voté M. MACRON peut-être ?

M. FOURAGE :

Est-ce que vous avez appelé à voter M. MACRON au 2<sup>ème</sup> tour ?

Monsieur le Maire :

Je n'ai rien appelé à voter. Vous avez appelé à voter Emmanuel MACRON également.

M. FOURAGE :

Oui mais pas pour ces raisons-là, bien évidemment.

Monsieur le Maire :

Vous, c'est toujours pour de bonnes raisons et nous toujours pour des mauvaises.

M. FOURAGE :

Vous ne pouvez pas d'un côté dire des choses et de l'autre faire le contraire.

Monsieur le Maire :

C'est ce que vous venez de nous démontrer.

M. FOURAGE :

J'ai l'honneur de l'avoir dit et d'avoir fait le barrage au Rassemblement National. Autour de cette table certains fricotent aussi avec les idées du Front national il faudrait aussi que vous soyez clair M. HOCBON avec les membres de votre majorité.

Monsieur le Maire :

Soyez clair avec M. MÉLENCHON, M. FOURAGE !

M. FOURAGE :

Je suis très clair.

Monsieur le Maire :

Profitons de ce débat pour en parler alors.

M. FOURAGE :

Soyez clairs vis-à-vis de ZEMMOUR et avec les membres de votre majorité.

Monsieur le Maire :

Vous ne m'avez pas répondu sur M. MÉLENCHON et sur la France Insoumise, cela m'intéresse !

Vous me renvoyez vers Horizons, je vous renvoie vers la NUPES, vers ce nouveau front populaire magnifique avec la France Insoumise et ses valeurs !

M. FOURAGE :

Premièrement c'est moi qui vous ai posé la question sur votre majorité mais vous n'avez pas voulu le faire.

Monsieur le Maire :

J'ai le droit de vous répondre.

M. FOURAGE :

J'ai le droit de vous dire que vous pouvez commencer par répondre et que je verrai après. Vous avez dans votre majorité des gens qui sont très clairement à l'extrême droite.

Monsieur le Maire :

Ce sont vos propos.

M. FOURAGE :

Très clairement M. MIGNET et il n'y a pas que vous je vous rassure, mais M. MIGNET vous avez été délégué de ZEMMOUR vous me l'avez dit.

Monsieur le Maire :

Vous n'avez pas à nommer M. FOURAGE. Je ne sais même pas où vous êtes.

M. FOURAGE :

Je suis toujours au même endroit.

Monsieur le Maire :

C'est quoi cet endroit ?

M. FOURAGE :

C'est celui que vous connaissez.

Monsieur le Maire :

Vous avez cela a beaucoup changé aussi, vous avez été proche d'Emmanuel MACRON, je ne sais plus.

M. FOURAGE :

Pas du tout. Par rapport à d'autres, je ne pratique pas le nomadisme politique. Je suis au Parti Socialiste. Je n'ai pas changé. Je n'ai pas été Retailleau pour ensuite être Horizons et je ne change pas de casaque au fur et à mesure.

M. VERDON :

Nous avons commencé un échange mais vous avez totalement dérivé.

M. FOURAGE :

Quand je vous mets face à ces choses-là vous avez fait monter vos aboyeurs comme d'habitude, M. VERDON se fait très bien le chantre de cette question.

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas gentil pour M. VERDON.

M. FOURAGE :

Vous avez complètement dévié mes propos.

Monsieur le Maire :

Ce n'est du tout vous qui avez attaqué sur le national.

M. VERDON :

Vous osez aujourd'hui tacler le Président MACRON en exercice, je rappelle que lorsque cela sentait le cramé lors de vos élections vous avez osé sortir des affiches où il était plus ou moins sous-entendu que vous aviez un éventuel soutien du camp présidentiel de l'époque. Lorsque je les retrouve je vous les montrerai.

M. FOURAGE :

Je vais vous dire très clairement quel était le titre de l'affiche. Je n'ai pas dit majorité présidentielle, puisque je n'étais pas majorité présidentielle et j'ai écrit « Pour une majorité présidentielle » c'est-à-dire l'indépendance mais la capacité à pouvoir faire des compromis. C'était l'idée générale.

Monsieur le Maire :

Nous allons recentrer le débat sur le local.

Si tout le monde a pu s'exprimer je propose que l'on prenne acte de ce débat d'orientation budgétaire.